



Assemblée générale

Distr. limitée
25 juin 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-sixième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Pakistan: amendement
au projet de résolution A/HRC/26/L.20/Rev.1**

26/...

Protection de la famille

Après le cinquième alinéa du préambule, *insérer* un nouvel alinéa libellé comme suit:

Reconnaissant qu'à partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, le droit de se marier et de fonder une famille, en gardant à l'esprit que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme,

